



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 8 juillet 2021

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques de Oliveira
Antoine Vesque, conseillers;
Alain Kremer, secrétaire communal;

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. Organisation scolaire provisoire 2021-2022

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2021-2022.

3. Enseignement musical – organisation scolaire 2021-2022

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de confier l'organisation de l'enseignement musical à l'UGDA pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Le coût total des frais de cours de musique de la commune de Reisdorf pour cette période serait de 84.246,32 €, composé de 9.807,34 € pour les cours collectifs et 74.438,97 € pour les cours individuels.

4. Convention avec projet d'exécution du PAP 'Hinter Maeschgart' à Hoesdorf

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité des voix la convention modifiée de la mise en œuvre du PAP « Hinter Maeschgart » à Hoesdorf dressée en date du 01 juillet 2021 entre la « Commune » et « le lotisseur » et prévoyant la construction de 4 maisons d'habitation unifamiliales isolées.

5. Classement comme monument national de l'église Saint-Lambert à Bigelbach

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'aviser favorablement la proposition au classement comme monument national de l'église Saint-Lambert de Bigelbach.

6. Approbation de différents actes notariés

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix divers actes notariés.